



Avis de convocation Assemblée générale extraordinaire

Lundi le 21 septembre 2026 19h00

Chers membres du CVLY,

Vous êtes convoqués à une assemblée générale extraordinaire (AGE) lundi le 21 septembre, 2026 à 19h. L'objectif de cette rencontre est de statuer sur les trois points suivants :

1. Mandat du Conseil d'administration en vue des négociations lors de la conférence de règlement à l'amiable dans la poursuite Lavertu vs CVLY
2. Élection d'un 5e membre du Conseil d'administration
3. Entérination d'une sanction de suspension appliquée à un membre du CVLY

Les documents afférents à l'AGE peuvent être téléchargés ci-dessous :

1. [L'ordre du jour de l'AGE](#)

Vous êtes également invités à vous familiariser avec les articles pertinents des règlements du CVLY (version 2018 en vigueur) ainsi que les articles pertinents de la Loi sur les compagnies, en vertu de laquelle le CVLY est constitué.

1. [Règlements généraux](#) (articles 5, 10 et 14).
2. [Règlements spécifiques](#) (articles 9.4 et 9.5).
3. [Loi sur les compagnies](#) (articles 91 et 224).

L'assemblée se tiendra via la plateforme Zoom afin de permettre la participation du plus grand nombre de membres. Le lien pour y accéder vous sera communiqué quelques jours avant l'AGE.

Sachez que les décisions prises lors de cette assemblée extraordinaire sont d'un enjeu important pour le CVLY et pour chacun des membres. Votre participation est très fortement encouragée et sollicitée afin que ces décisions importantes soit représentatives de la majorité des membres. Assurez-vous de faire valoir votre vote !

Votre CA